

**Réponse du Conseil administratif à la résolution de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Revitalisons le Rhône Express Régional».**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à prendre en compte, dans ses études sur les transports ferroviaires à Genève, la possibilité et l'opportunité (une fois assuré le financement complet du CEVA) de réaliser une halte à Saint-Jean et Châtelaine.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève collabore avec l'Etat de Genève et les Transports publics genevois pour mener une politique de développement du réseau des transports en commun. De nombreuses améliorations ont été apportées à la dotation du réseau aussi bien par le rail, avec la mise en service de nouvelles lignes de tram, que par la route, avec le remaniement de certaines lignes de bus et trolleybus.

Par ailleurs, le plan directeur cantonal préconise de renforcer la structure multipolaire de l'agglomération. Dès lors, il convient de multiplier les connexions entre les différents centres périphériques afin de les valoriser par un maillage ferroviaire transfrontalier. Le réseau de transports publics actuel étant essentiellement radioconcentrique, il s'agit de faciliter les déplacements collectifs de proximité par des liaisons tangentielles entre les différents pôles de transport et les quartiers à forte densité d'habitation.

C'est dans cette optique que le Conseil administratif a donné suite à la présente résolution, en chargeant ses services d'étudier, avec les services compétents de l'Etat de Genève, l'intérêt d'un arrêt ferroviaire à Saint-Jean et à Châtelaine.

La station RER de Saint-Jean figurait dans le plan localisé de quartier N° 28330 (A-245) voté par le Conseil municipal en 1993. Ce plan a été suspendu pour éviter de gêner le projet du tracé Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

La liaison CEVA sera la seule ligne voyageurs traversant Saint-Jean. Compte tenu de la fréquence du CEVA – toutes les trente minutes – et de la desserte par le réseau urbain des TPG du quartier de Saint-Jean – liaisons pour Cornavin-Thônex par le bus 27, pour Rive-Hôpital par le 7, pour Carouge-Nations par le 11

– l'Office cantonal de la mobilité considère qu'une halte ferroviaire aussi proche de la gare Cornavin ne correspond ni aux besoins du secteur, ni à ceux des futurs usagers du CEVA.

Néanmoins, dans le cadre des travaux à venir, l'emplacement de cette station fera l'objet de mesures conservatoires et son usage pourra être réévalué en fonction du développement de l'urbanisation et du réseau ferré.

La halte de Châtelaine fait, quant à elle, partie du plan directeur cantonal et se trouve dans une zone en cours de densification. Cette gare est potentiellement très intéressante, car elle se trouve au croisement de la ligne de l'aéroport avec celle empruntée par le RER de La Plaine et le trafic de liaison par Bellegarde. La capacité de cette ligne se verra renforcée par les aménagements prévus dans le cadre de la réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey, appelée «ligne des Carpates», reliant Bellegarde à Bourg-en-Bresse. Cette amélioration de capacité ferroviaire devrait intervenir en 2010.

Une station à Châtelaine pose cependant à son tour le problème technique de capacité ferroviaire. En effet, entre Cornavin et Cointrin-Blandonnet, la ligne de La Plaine ne comporte qu'une seule voie qui se trouvera ainsi intensivement fréquentée dans les deux directions. Un arrêt des convois sur un tronçon bidirectionnel à voie unique impliquerait une gestion du trafic peu compatible avec les standards de sécurité. Seule la réalisation d'une double voie, rendue nécessaire en regard des développements importants des échanges franco-suisse par chemin de fer, permettra de réaliser une halte à Châtelaine et également d'augmenter les services entre Cornavin et La Plaine.

Bien que la Ville de Genève n'ait aucune compétence en matière de chemin de fer, le Conseil administratif entend soutenir le développement de celui-ci au travers du réaménagement du domaine public en favorisant l'accès au réseau des mobilités douces à partir des pôles d'échange des transports collectifs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

Le 16 mai 2007.